



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 21 mars 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 13 mars 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, M. GIRAULT, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD et M. CARVOYEUR.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MEFTAH, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, M. BOICHE et M. MECHIN avaient respectivement donné procuration à Mme FAULE, Mme DUQUE, M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI et Mme MAILLARD.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme CHRETIEN-BRION Muriel

N° 2025-039 : PARTENARIAT AVEC LA TRANSVERSE : LA TRANSVERSE FAIT SON FESTIVAL :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, dans le cadre de la programmation culturelle 2025 de la Ville de Clamecy et afin de proposer différents spectacles vivants durant la période estivale, un partenariat avec la Transverse est à nouveau envisagé. Dans le cadre de son programme « la transverse fait son festival » des spectacles d'arts de la rue seront proposés la journée du 2 août 2025.

A ce titre, l'Association « La Transverse » sollicite une subvention de 4 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer à l'Association « La Transverse » une subvention de 4 000 € pour l'organisation d'une journée de spectacles dans le cadre de « La transverse fait son festival » 2025.

Dépense inscrite au budget primitif 2025, Article 65748.

Suivent les signatures.


Nicolas BOURDOUNE
Maire